RÈGLEMENT NUMÉRO 1219

décrétant un emprunt de 960 000$ pour payer le coût d'acquisition d'une camionnette, d'un véhicule pour le déneigement, d'une pelle hydraulique et d'autres équipements pour le Service des travaux publics, d'un véhicule pour l'état-major du Service en sécurité incendie et pour permettre de relier les bâtiments municipaux avec de la fibre optique, incluant les frais inhérents, les taxes et imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 960 000$

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue publiquement le 19 mai 2015 à 20h, dans la salle du conseil municipal située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, lieu ordinaire des séances à laquelle étaient présents mesdames et messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

sous la présidence de monsieur le maire suppléant Roch Bédard.

Monsieur le maire Réjean Charbonneau était absent pour toute la durée de la séance.

Tous membres dudit conseil et en formant le quorum.

ATTENDU QUE le conseil municipal doit acquérir une camionnette, un véhicule de déneigement, une pelle hydraulique et d'autres équipements pour le Service des travaux publics ;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit remplacer un véhicule pour l'état-major du Service de la sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit permettre de relier les principaux bâtiments municipaux avec de la fibre optique ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût desdits travaux;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt pour payer les coûts du présent règlement, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

Article 1.

La Ville de Sainte-Adèle est autorisée par le présent règlement à procéder à l'acquisition des véhicules et équipements suivants :

1) Une pelle hydraulique sur chenilles (2015 ou 2016) ;
2) Un véhicule 6 roues motrices avec équipement complet de déneigement et d'épandage d'abrasif (2015 ou 2016) ;
3) Un épandeur 12V pour camion 10 roues ;

4) Une camionnette 4 roues motrices de type « Ford F-150 » (2015 ou 2016) ;
5) Un recycleur de pavage « Stepp Master Mixer » et plaque vibrante (neuf) ;
6) Une remorque pour le transport d'équipement lourd (neuf) ;
7) Un véhicule 4 roues motrices de type « Chevrolet Traverse » (2015 ou 2016) ;

La Ville de Sainte-Adèle est également autorisée par le présent règlement à permettre des travaux pour relier les bâtiments municipaux suivants avec la fibre optique :

- Hôtel de ville (1381, boulevard de Sainte-Adèle)
- Garage municipal (2815, rue Rolland)
- Poste incendie (100, rue des Cantonniers)
- Centre communautaire (1200, rue Claude-Grégoire)
- Bibliothèque municipale (555, boulevard de Sainte-Adèle)
- Place des citoyens (999, boulevard de Sainte-Adèle)

Les estimations détaillées des coûts sont celles préparées par la trésorière, madame Brigitte Forget datée du 12 mai 2015 (Annexe A), par le directeur du Service des travaux public, monsieur Patric Lacasse datée du 20 avril 2015 (Annexe B), par le directeur du Service de la sécurité incendie, monsieur Jean Lacroix, datée eu 20 avril 2015 (Annexe C), par la trésorière adjointe, madame Julie Brazeau datée du 7 mai 2015 (Annexe D), sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 2.

La Ville de Sainte-Adèle est autorisée à dépenser et emprunter un montant de 960 000$, le tout pour payer le coût d'acquisition d'une camionnette, d'un véhicule pour le déneigement, d'une pelle hydraulique et d'autres équipements pour le Service des travaux publics, d'un véhicule pour l'état-major du Service en sécurité incendie et pour permettre de relier les bâtiments municipaux avec de la fibre optique, tel qu'il appert à l'estimation préparée par madame Brigitte Forget, trésorière en date du 12 mai 2015 (Annexe A) jointe au présent règlement.

Article 3.

Cet emprunt sera remboursé selon les termes suivants :

Véhicules et équipements	Termes
Une pelle hydraulique sur chenilles (2015 ou 2016) ;	10 ans
Un véhicule 6 roues motrices avec équipement complet de déneigement et d'épandage d'abrasif (2015 ou 2016) ;	10 ans
Un épandeur 12V pour camion 10 roues ;	10 ans
Une camionnette 4 roues motrices de type « Ford F-150 » (2015 ou 2016) ;	10 ans
Un recycleur de pavage « Stepp Master Mixer » et plaque vibrante (neuf) ;	10 ans
Une remorque pour le transport d'équipement lourd (neuf) ;	10 ans
Un véhicule 4 roues motrices de type « Chevrolet Traverse » (2015 ou 2016)	5 ans
Fibre optique	15 ans

Article 4.

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5.

Que s'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 6.

Que le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Article 7.

Que le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Article 8.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion	20 avril 2015
Adoption	19 mai 2015
Approbation – Personnes habiles à voter	2 juin 2015
Approbation – Ministère des Affaires municipales et Organisation du territoire	13 juillet2015
Entrée en vigueur	22 juillet 2015

En foi de quoi, nous avons signé ce 23e jour du mois de juillet 2015

(s) Roch Bédard
Roch Bédard
Maire suppléant

(s) Yan Senneville
Yan Senneville
Greffier par intérim

****

CERTIFICAT D'APPROBATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1219

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes :*

Règlement numéro 1219 décrétant un emprunt de 960 000$ pour payer le coût d'acquisition d'une camionnette, d'un véhicule pour le déneigement, d'une pelle hydraulique et d'autres équipements pour le Service des travaux publics, d'un véhicule pour l'état-major du Service en sécurité incendie et pour permettre de relier les bâtiments municipaux avec de la fibre optique, incluant les frais inhérents, les taxes et imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 960 000$

Par le conseil	19 mai 2015
Par le ministère des Affaires municipales et Organisation du territoire	13 juillet 2015

(s) Roch Bédard
Roch Bédard
Maire suppléant

(s) Yan Senneville
Yan Senneville
Greffier par intérim

ANNEXE A
VILLE DE SAINTE-ADÈLE
Acquisition d'une camionnette, d'un véhicule pour le déneigement, d'une pelle hydraulique et autres équipements pour le Service des travaux publics, d'un véhicule pour le Service de sécurité incendie et installation d'un réseau de fibres optiques pour les bâtiments de la Ville

RÈGLEMENT 1219

A) VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS POUR SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS (ANNEXE B)		
Coût de la pelle hydraulique sur chenilles	235 000 $	
Coût du véhicule 6 roues avec équipements de déneigement	240 000 $	
Coût d'un épandeur 12 V	40 000 $	
Coût d'une camionnette	45 000 $	
Coût d'un recycleur de pavage	25 000 $	
Coût d'une remorque pour le transport d'équipements lourds	35 000 $	620 000 $
B) VÉHICULE POUR SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (ANNEXC)		
Coût du véhicule		35 450 $
C) RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES (ANNEXE D)		
Coût des travaux		110 000 $
Frais incidents		
Honoraires gestion de projets (fibres optiques)	5 000 $	
Honoraires ingénierie (fibres optiques)	15 000 $	
Honoraires de surveillance (fibres optiques)	5 000 $	
Accessoires divers pour véhicule	2 495 $	
Identifications des véhicules	4 100 $	
Transfert et modification des systèmes d'urgence et communications	2 800 $	
Taxes	43 743 $	
Imprévus	75 012 $	
Frais de financement	41 400 $	194 550 $
TOTAL DU RÈGLEMENT		**960 000 $**

Financement

Emprunt 10 ans - Véhicules et équipements pour Service des travaux publics	751 949 $
Emprunt 5 ans- Véhicule pour Service de sécurité incendie	48 084 $
Emprunt 15 ans - Réseau de fibres optiques	159 967 $
	960 000 $

Brigitte Forget
Trésorière
Le 12 mai 2015

ANNEXE B

Estimé des véhicules et équipements du Service des travaux publics

2015-TP-1	PELLE HYDRAULIQUE SUR CHENILLES	235 000$

Modèle : Komatsu PC138USLC-10 à l'état neuf, 2015 ou 2016 (ou équivalent approuvé Cat 314 E ou John Deere 135G LC)

- Moteur 4 cylindres diesel de 92 hp @ 2200rpm
- EPA Tier 3 contrôlant les émissions de gaz
- Alternateur 35 amp.
- Climatiseur
- EMMS
- Siège suspension à air
- Caméra marche arrière et système GPS komtrax.

OPTIONS OBLIGATOIRES ADDITIONNELLES :

- Attache rapide hydraulique G4000 de Garier
- Godet 36'' à 5 dents KMAX
- Godet 60'' avec couteau boulonné
- Pouce hydraulique à 2 doigts sur l'axe du godet
- Limiteur de portée isogard

2015-TP-2	Véhicule 6 roues avec équipements complets de déneigement et d'épandage d'abrasifs	240 000$

Modèle : Camion porteur 6 roues de marque Western Star, à l'état neuf, 2015 ou 2016, toutes roues motrices

- Moteur Cummins ISL de 350 hp. avec un couple de 1000 lb-pi
- Frein moteur
- PTO sur transmission
- Transmission Allison 3000 RDS 5 vitesses avec sélecteur à boutons
- Transfer case, essieux et freins de marque Meritor
- Suspension arrière airliner de 23 000 lbs avec 2 valves de contrôle et cadran indicateur de pression

OPTIONS OBLIGATOIRES ADDITIONNELLES :

- Siège conducteur CREST-AIR 100% pneumatique
- Équipements à neige complet : harnais avant (structure plaque d'acier ½'' d'épaisseur et tube rectangulaire de 3'' x 4'' x ¼'', aile de côté, gratte réversible, épandeur, convoyeur, système hydraulique, etc
- Contrôleur d'épandage d'abrasifs de marque ACE Ecobyte 2 Pro avec port RS-232

2015-TP-3	ÉPANDEUR 12V SUR CAMION 10 ROUES V-25	40 000$

Épandeur 12V avec porte arrière prêt pour installer cadre basculant, ensemble d'attache, décharge avant gauche ou droit, garde de sécurité, ensemble aile en acier, Teflon sous convoyeur
- Lumière Quadflash installée ''MTQ'', lumière de tourniquet, lumière de convoyeur transversal, gyrophares sur épandeur (1 avant et 1 arrière)
- Contrôle d'épandage Ace Ecobyte 2 Pro
-Valve d'épandage
-Boyaux, unions, console, matériel d'atelier, peinture, etc- Siège conducteur CREST-AIR 100% pneumatique

2015-TP-4	CAMIONNETTE F-150	45 000$

Camionnette à l'état neuve, année 2015 ou 2016, 4 roues motrices de marque et modèle Ford F-150 modèle XLT 301A Crew Cab avec les spécifications suivantes :

- Moteur V-8 de 5.0 litres
- BVA électrique 6 vitesses, pont ordin 3.31
- Couleur Blanc Oxford YZ
- Boîte de 6.5 pieds
- Miroir retro man télescopique
- Ensemble remorquage
- Support av imm
- Démarreur à distance
- Projecteurs
- Pneus 275/65R18 ensemble Sport XLT
- Doublure de caisse pulvérisée
- Remp Part Carbu
- Réservoir carburant de 136 litres
- Cabine d'équipe 301A XLT : Boxlink, caméra de recul, dégivreur arrière, convertisseur, couvre - plancher vinyle noire, sync.

2015-TP-5	RECYCLEUR DE PAVAGE « Stepp Master Mixer » et plaque vibrante	25 000$

Recycleur de pavage Stepp Master Mixer Recycler SMM MASTER MIX à l'état neuf

- Moteur Honda modèle GX390 de 11 hp
- Démarrage électrique
- Pattes ajustables pour remisage
- Montage rapide
- Contrôle avant et arrière
- Capacité de 4 pi^3
- Poids à vide de 1600 livres
- Fuel capacité 10 us gallons
- Brûleur diesel de 142 000 BTU
- Plaque vibrante Mikasa neuve, modèle MVC82VGHW, moteur Honda GX160, réservoir à eau de 10.9 litres

2015-TP-6	REMORQUE POUR LE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT LOURD	35 000$

Remorque plateforme 30 pieds (25pi. de plat et 5pi. de descente) et de 62 000 GVWR de marque Kaufman ou équivalent approuvé

- Capacité de chargement de 50 000 livres minimum
- Lumières, connecteurs et filage scellé certifiées DOT
- Structure doit être de 26 ppf et profilés en C de 4 po pour les entrecroisements au 16 po o.c.
- Plancher et descente en chêne
- Rampe d'accès de 60 po par 25 po avec assistance à ressorts pour la remontée
- Une couche d'apprêt et deux couches de peinture de calibre automobile
- Essieux de 22 500 chacune dans bain d'huile Dexter ou Fleetcraft

Préparé par Patric Lacasse, ing
Directeur du Service des travaux publics
Le 20 avril 2015

Annexe C

Remplacement du véhicule état-major
Service de la sécurité incendie
Ville de Sainte-Adèle

Véhicule / Équipements	**Montant**
Camion Chevrolet Travserse AWD 2015 ou 2016	35450
Lettrage du camion	1100
Divers accessoires, aménagement arrière du coffre arrière	1500
Installation du système GREEN	995
Transfert et modification du système d'urgences et des communications	1300
	40345
	plus taxes

Préparé le 20 avril 2015
Jean Lacroix, GSI
Directeur
Service de la sécurité incendie
Ville de Sainte-Adèle

Annexe D

Estimé pour le projet de mise en place d'un réseau de fibres optiques

Le projet est la mise en place d'un réseau de fibres optiques reliant les (6) six bâtiments municipaux suivants : l'hôtel de ville, le garage municipal, la bibliothèque, le poste incendie le centre communautaire et la Place des citoyens. Les travaux requis pour la réalisation de ce projet se détaillent comme suit :

- Relevés du réseau extérieur, prise de photos (lorsque requis), validation des équipements et des structures de soutènement existantes, tel qu'exigé pour l'installation des nouveaux câbles et des équipements de fibres optiques ;

- Conception et ingénierie détaillée des travaux d'installation des nouveaux câbles de fibres optiques dans le réseau extérieur (structure de soutènement Bell, HQ ou autres), incluant les calculs de charges;

- Préparation et émission des demandes de permis (DDP) et des formulaires requis aux fins des demandes d'utilisation des structures de soutènement et des droits de passage;

- Gestion et suivi des demandes de permis auprès des propriétaires de structures de soutènement et des intervenants ;

- Frais exigés par les propriétaires des structures et/ou les intervenants pour l'obtention des permis et les coûts pour l'obtention des planches de Bell Canada (contenant la description détaillée des conduits souterrains).

- Équipements requis pour les infrastructures informatiques à l'intérieur des bâtiments

Le coût de 135 000$ (avant taxes) pour la réalisation du projet se compose de :

Infrastructure de la fibre optique pour relier les 6 bâtiments = 65 000$
Gestion du projet = 5 000$
Surveillance des travaux = 5 000$
Ingénierie détaillée = 15 000$
Équipements pour l'intérieur des bâtiments = 45 000$

PRÉPARÉ PAR :
Julie Brazeau
Trésorière adjointe
Le 7 mai 2015